

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

H Capital 4

Code ISIN FR1459AB1744

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de Goldman Sachs Group, Inc.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Capital 4
Emetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd
Garant de la formule	Goldman Sachs Group, Inc
Forme juridique	Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance, présentant toutefois un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.
Code ISIN	FR1459AB1744
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 €
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (code Bloomberg : ISXE50T5) (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire. Il s'agit d'un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018. Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composants l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équi pondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement. L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 20 Novembre 2023 au 15 Février 2024

Date d'émission	20/11/2023
Date de constatation initiale	16/02/2024
Dates de constatation annuelle	17 février 2025; 16 février 2026; 16 février 2027; 16 février 2028
Dates de versement du coupon conditionnel et de remboursement anticipé automatique	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
Date de constatation finale	16/02/2029
Date d'échéance	23/02/2029
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	5 ans maximum
Documentation Juridique	Le titre "H Capital 4" décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base (en date du 13 janvier 2023), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ("CSSF"). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 20 novembre 2023 (ensemble, le "Prospectus") et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés ("DIC") relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur un fonds en euros du contrat ou sur un support en unités de compte à vocation sécuritaire du contrat, identifié comme éligible par l'assureur au moment du versement du/des coupons.

Concernant les modalités lors du remboursement à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Capital 4 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 5 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 23/02/2029.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie

À la date de constatation initiale, soit le 16/02/2024, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL (ANNEES 1 A 4)

À chaque date de constatation annuelle⁽³⁾ à l'issue de l'année 1, dès que l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, un mécanisme de versement du coupon est activé et le souscripteur reçoit⁽¹⁾, à la date de versement du coupon conditionnel⁽³⁾ correspondante :

Un coupon de 5%⁽¹⁾ au titre de l'année écoulée
+
Tous les coupons annuels conditionnels de 5%⁽¹⁾ éventuellement non versés précédemment

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, le souscripteur ne reçoit pas de coupon au titre de l'année écoulée.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (Années 1 à 4)

À chaque date de constatation annuelle⁽³⁾ à l'issue de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \\ & + \\ & \text{Un coupon de 5,00\% au titre de l'année écoulée} \\ & + \\ & \text{Tous les coupons annuels conditionnels de 5 \%} \\ & \text{éventuellement non versés précédemment} \\ & \text{(Soit un Taux de Rendement Annuel brut}^{(1)} \text{ compris entre 4,64\%}^{(2)} \text{ et 4,97\%}^{(2)} \\ & \text{en fonction de l'année de versement des coupons conditionnels)} \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 16 Février 2029, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Lors du remboursement final, le 23 février 2029, le souscripteur reçoit⁽¹⁾ :

Scénario défavorable : Baisse de plus de 20% de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \\ & = \\ & \text{REMBOURSEMENT A HAUTEUR DE 100\%} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut}^{(1)} \text{ compris entre 0,00\%}^{(2)} \text{ et 4,06\%}^{(2)}) \end{aligned}$$

Scénario favorable : Baisse de moins de 20 % (compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \\ & + \\ & \text{Coupon de 5\% au titre de l'année écoulée} \\ & + \\ & \text{Tous les coupons annuels conditionnels de 5 \%} \\ & \text{éventuellement non versés précédemment} \\ & \text{REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 105\%}^{(1)} \text{ minimum} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut}^{(1)} \text{ compris entre 4,54\%}^{(2)} \text{ et 4,97\%}^{(2)}) \end{aligned}$$

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont bruts des frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 16 Février 2024) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽³⁾ ou la date de constatation finale (le 16 Février 2029).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 2.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % TTC du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.

De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Capital 4 - Code ISIN FR1459AB1744, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital en cours de vie, mais la garantie à l'échéance

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de H Capital 4 est de 5 ans.	☐ Vrai	☐ Faux
À toutes les dates de constatation annuelle à partir de l'année 1 et jusqu'au remboursement de H Capital 4, un mécanisme de versement d'un ou plusieurs coupon(s) est activé si l'Indice de référence n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.	☐ Vrai	☐ Faux
À toutes les dates de constatation annuelle à partir de l'année 1 jusqu'à l'année 4, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	☐ Vrai	☐ Faux
H Capital 4 offre une garantie en capital à l'échéance mais présente néanmoins un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès).	☐ Vrai	☐ Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	☐ Vrai	☐ Faux

Fait à , le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).